



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2021

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
33	26	33

L'an deux mille vingt-et-un, le 23 avril à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Djoudé MERABET, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Claude MAILLARD, M. Robert DUGARD, M. Philippe BUISSON, M. Bernard GIRARD, M. Gilbert MEYER, Mme Joelle DOUBET, Mme Françoise GUILLOTIN, M. Christian RUIS, Mme Claire BOURDALEIX, Mme Annie DUHAMEL, Mme Béatrice LEFEL, Mme Isabelle TEURQUETY, M. Joel COULOMBEL, Mme Magalie ADAM, Mme Karine MEUNIER, Mme Nathalie MESTRE, M. Djoudé MERABET, Mme Sophie SCHNEIDER, M. Steve JULLIEN, M. Thomas CAILLOT, Mme Angélique BERTIN, M. Loic ROLDAN, Mme Fatimata N'GAIDE, M. Guillaume CARPENTIER, M. Jimmy FINOT, M. Yanis KHALIFA.

Etaient excusés et représentés :

M. Didier MARIE à M. Bernard GIRARD, Mme Katia RECHER à Mme Sophie SCHNEIDER, M. Mohamadou BA à M. Guillaume CARPENTIER, Mme Jennifer SERAIT à M. Loic ROLDAN, Mme Marie DURAND à M. Jimmy FINOT, Mme Valérie AUVRAY à Mme Françoise GUILLOTIN, M. Mathieu PERRU à Mme Joelle DOUBET.

Secrétaire de séance : Joëlle DOUBET

DEL23042021-045 - Procès-verbal de la séance 12 février 2021

Rapporteur : Monsieur Djoudé MERABET, Maire

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DEL23042021-046 - Compte rendu de délégation

Rapporteur : Monsieur Djoudé MERABET, Maire

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DEL23042021-047 - Rapport de la Commission Locale de Transferts de Charges du 15 février 2021

APRÈS en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1 : D'approuver le rapport de la CLETC du 15 février 2021 joint en annexe, et d'acter la révision libre de l'Attribution de Compensation de notre commune à compter de l'année 2021 telle que mentionnée dans le rapport qui récapitule le transfert des « dotations TEOM » de la Dotation de Solidarité Communautaire 2020 vers l'Attribution de compensation des communes intéressées à compter de 2021.

ARTICLE 2 : D'acter que cette révision de l'Attribution de Compensation ne prendra pleinement effet qu'après approbation par le Conseil de la Métropole de la révision des attributions de compensation, dans les mêmes termes, à la majorité des deux-tiers.

ARTICLE 3 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

ARTICLE 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DEL23042021-048 - Amélioration du cadre de vie - Fixation de tarifs de facturation de prestations - Fourrière de véhicules

Rapporteur : Monsieur Thomas CAILLOT, Adjoint

APRÈS en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1er : de fixer les tarifs suivants, pour les prestations d'enlèvement d'épaves automobiles :

- Pour un véhicule particulier, le montant sera de 435,58€ (soit enlèvement : 120,18€ + 40 jours de gardiennage 254,40€ + frais d'expertise : 61€)
- Pour les cyclomoteurs, mobylettes, tricycles, quads et plus généralement tout autre véhicule, le tarif sera celui de la tarification réglementée applicable, en vigueur, et apposer les 40 jours de gardiennage.

Article 2 : d'inscrire les recettes correspondantes au budget communal.

Article 3 : de décider que ces tarifs seront actualisables selon l'évolution du prix du marché appliqué par le titulaire retenu par la ville.

DEL23042021-049 - Renouvellement Convention avec ANTAI - Gestion Forfait Post Stationnement

Rapporteur : Monsieur Thomas CAILLOT, Adjoint

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Article 1 : d'approuver le renouvellement de la convention « cycle complet » avec l'Agence de Traitement Automatisé (ANTAI) relatif au recouvrement du Forfait Post Stationnement.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou l'un (e) de ses Adjoint (es) à signer tout document relatif à ce conventionnement,

DEL23042021-050 - Acquisition auprès d'HABITAT 76 - Parcelle AM 188 - 13, rue Camille Randoing

Rapporteur : Madame Françoise GUILLOTIN, Adjointe

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : d'autoriser l'acquisition de la parcelle AM 188 sise 13, rue Camille Randoing, d'une superficie de 144 m2 auprès de l'office HABITAT 76, au prix de 24 500 euros.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son (sa) représentant(e), à signer l'acte authentique à intervenir.

DEL23042021-051 - Acquisition auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie - 23, rue de la République - Parcelle AE 133

Rapporteur : Madame Françoise GUILLOTIN, Adjointe

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : d'acquérir auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie la parcelle arrivée en fin de portage :

ADRESSE	SECTION CADASTRALE	SUPERFICIE	PRIX H.T.	TVA 20 %	PRIX DE CESSION TTC
23, rue de la République	AE 133	570 m ²	711 749,96 €	SUR MARGE 7 949,99 €	719 699,95 €

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son (sa) représentant(e), à signer tout acte relatif à cette acquisition à intervenir. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

DEL23042021-052 - Mission de Conseil en architecture, urbanisme et environnement - Convention,

approbation et autorisation de signature

Rapporteur : Madame Françoise GUILLOTIN, Adjointe

APRÈS en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : D'approuver le conventionnement entre la Ville et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) et d'autoriser le versement de la somme de 2 250 € annuellement au CAUE,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un (e) de ses Adjoint (es), à signer cette convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE).

DEL23042021-053 - Groupement de commande pour la passation d'un marché relatif aux services de transport en autocar d'élèves et de personnes

Rapporteur : Monsieur Gilbert MEYER, Adjoint

APRÈS en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'adopter la proposition de groupement de commandes portant sur le service de transport en autocar d'enfants et d'adultes avec les villes d'Elbeuf-sur-Seine, Caudebec-lès-Elbeuf, La Londe, Cléon, Freneuse, Sotteville-sous-le-Val, Orival et Saint-Aubin-lès-Elbeuf ainsi que le CCAS de la Londe.

Article 2 : De prendre acte de la nomination de la ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf comme coordonnateur du groupement constitué ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur Le Maire, ou l'un (e) de ses Adjoint (es) à signer ladite convention jointe en annexe et toutes pièces constitutives du marché à intervenir.

DEL23042021-054 - Signature de la convention partenariale de participation financière à l'étude "Espaces végétalisés" sur les quartiers Blin, Grandin, République- Saint Jean et Echelettes.

Rapporteur : Madame Françoise GUILLOTIN, Adjointe

APRÈS en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Il est proposé au Conseil municipal :

Article 1 : de valider la clé de répartition financière entre chaque partenaire bénéficiant de cette étude comme suit :

- la Ville d'Elbeuf-sur-Seine prend en charge 50% du coût total HT de la mission

- les 50% restant sont pris en charge par les deux bailleurs, Elbeuf Boucles de Seine Habitat et Habitat 76, proportionnellement au nombre de logements concernés par l'étude :
 - pour SA HLM EBSH possédant 53,39% du parc concerné,
 - pour l'Office Habitat 76 possédant 46,61% du parc concerné,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire d'Elbeuf ou l'un (e) de ses adjoint (es), à signer la convention partenariale de participation financière à l'étude "Espaces végétalisés" sur les quartiers Blin, Grandin, République- Saint Jean et Echelettes, jointe en annexe.

DEL23042021-055 - Dispositif CitésLab_Convention de partenariat avec les villes de Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Rapporteur : Madame Françoise GUILLOTIN, Adjointe

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal,

Article 1er : De valider la convention partenariale de mise en œuvre du dispositif CitésLab sur les Quartiers Prioritaires de la Ville / Territoires de Veille Active du territoire elbeuvien avec les villes de Caudebec-lès-Elbeuf, de Cléon et de Saint-Aubin-lès-Elbeuf, ainsi que leur participation financière.

Ville	Nombre d'habitants dans QPV/TVA	Montant de la participation annuelle	Montant de la participation pour 3 ans
Caudebec-lès-Elbeuf	1 265 habitants	2 966,27 €	8 898,80 €
Cléon	2 419 habitants	5 672,25 €	17 016,76 €
Elbeuf sur Seine	6 573 habitants	15 412,87 €	46 238,61 €
Saint-Aubin-lès-Elbeuf	330 habitants	773,81 €	2 321,43 €

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un (e) de ses adjoint (es) à signer ladite convention partenariale jointe en annexe.

DEL23042021-056 - Soutien à l'union commerciale "Les Vitrines du Pays d'Elbeuf" - Convention pour l'année 2021

Rapporteur : Madame Françoise GUILLOTIN, Adjointe

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : de valider le montant de la subvention à allouer aux Vitrines du Pays d'Elbeuf en 2021, s'élevant à 17 000€.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son (sa) représentant-e, à signer avec les Vitrites du Pays d'Elbeuf la convention précisant les modalités du soutien apporté par la Ville à l'association, en 2021.

DEL23042021-057 - Concours des villes et Maisons Fleuries 2021 - Règlement et Inscription de la Ville

Rapporteur : Madame Joelle DOUBET, Adjointe

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal,

Article 1^{er} : d'accepter les propositions de catégories et de prix correspondants présentées ci-avant pour le concours des Villes et maisons fleuries pour l'année 2021.

- **1^{ère} catégorie - maisons avec jardin visible de la rue**
 - 1^{er} prix : 185€
 - 2^{ème} prix : 95€
 - 3^{ème} prix : 80 €

- **2^{ème} catégorie - décor installé sur la voie publique et permis de végétaliser**
 - 1^{er} prix : 125€
 - 2^{ème} prix : 80€
 - 3^{ème} prix : 50 €

- **3^{ème} catégorie - fenêtres, balcons ou terrasses, pavillons, immeubles collectifs, notamment hlm ou lotissements avec ou sans jardin visible de la rue**
 - 1^{er} prix : 125€
 - 2^{ème} prix : 80€
 - 3^{ème} prix : 50 €

- **4^{ème} catégorie - hôtels, restaurant ou café et commerce avec ou sans jardin (seul le fleurissement des façades et des abords très visibles de la voie publique seront pris en considération)**
 - 1^{er} prix : 125€
 - 2^{ème} prix : 80€
 - 3^{ème} prix : 50 €

- **5^{ème} catégorie - bâtiments publics ou d'utilité publique (casernes, poste, perceptions, office du tourisme) autres que municipaux**
 - 1^{er} prix : 125€
 - 2^{ème} prix : 80€
 - 3^{ème} prix : 50 €

- **6^{ème} catégorie - espaces verts privés (à partir de 2 000 m²)**
 - 1^{er} prix : 125€
 - 2^{ème} prix : 80€
 - 3^{ème} prix : 50 €

- **Les espaces verts privés et potagers « (inf à 2 000m² entrée autorisée du jury dans la propriété)**
 - 1^{er} prix : 125€

2^{ème} prix : 80€
3^{ème} prix : 50 €

➤ **Spécialité "elbeuf au naturel"**

- 1^{er} prix : 90 €
- 2^{ème} prix : 70 €
- 3^{ème} prix : 50 €

Article 2 : de valider les dispositions du règlement communal du concours des maisons fleuries joint en annexe

DEL23042021-058 - Adhésion au réseau francophone Ville Amie des Aînés

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, Conseiller

APRÈS en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal

Article 1 : D'adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le montant de la cotisation sera prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale.

Article 2 : De désigner Monsieur Philippe BUISSON, pour représenter la collectivité au sein de l'association ; et de désigner Monsieur Robert DUGARD en tant que suppléant.

Article 4 : De s'engager à respecter la charte et les valeurs de l'association RFVAA.

DEL23042021-059 - Création du Conseil Local des Seniors

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, Conseiller

APRÈS en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à créer le Conseil Local des Seniors.

Article 2 : De désigner Monsieur le Maire, Monsieur Philippe BUISSON conseiller délégué à l'action sociale, la solidarité et la santé, ainsi que Monsieur Robert DUGARD conseiller délégué aux Seniors, comme membres du Conseil Local des Seniors.

Article 3 : D'approuver la charte du Conseil Local des Seniors afférente, reprenant les modalités organisationnelles du Conseil.

DEL23042021-060 - Convention Entre La Métropole Rouen Normandie et la ville - Mise à disposition de broyeurs

Rapporteur : Monsieur Robert DUGARD, Conseiller

APRÈS en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville et la Métropole Rouen Normandie présentée en annexe ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un (e) de ses Adjoint (es), à signer ladite convention ainsi que tout document qui serait nécessaire au bon déroulement de ce partenariat.

DEL23042021-061 - Convention entre La Métropole Rouen Normandie et la Ville dans le cadre du Plan d'accompagnement des changements de la transition écologique

Rapporteur : Madame Béatrice LEFEL, Adjointe

APRÈS en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville et la Métropole Rouen Normandie présentée en annexe ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer ladite convention ainsi que tout document qui serait nécessaire au bon déroulement de ce partenariat.

DEL23042021-062 - Mobilités actives - Aide à l'acquisition d'un vélo à propulsion humaine ou à assistance électrique - Renouvellement pour l'année 2021

Rapporteur : Madame Béatrice LEFEL, Adjointe

APRÈS en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal,

Article 1er : D'accepter les modalités suivantes de renouvellement d'une aide financière pour l'acquisition d'un vélo à propulsion humaine ou d'un vélo à assistance électrique :

1 - Bénéficiaires :

Est éligible à l'attribution de l'aide toute personne physique majeure dont la résidence principale se situe dans la commune d'Elbeuf-sur-Seine et qui fait l'acquisition d'un vélo à propulsion humaine ou d'un vélo à assistance électrique, neuf ou d'occasion, vendu par un commerçant professionnel ou auprès d'un atelier, d'une structure appartenant au champ de l'économie sociale et solidaire.

Est également éligible de l'aide toute personne physique mineure âgée de 16 à 18 ans justifiant de l'inscription dans un parcours de formation ou dans une mission de service civique.

2 – Montant de l'aide financière

- **Aide à l'acquisition d'un vélo à propulsion humaine**

Pour tout type de matériel éligible au dispositif d'aide, le montant de l'aide à l'achat octroyée par la Ville d'Elbeuf sur Seine est plafonné à 50% du prix d'achat (TTC) du vélo dans la limite de 100 € TTC par matériel neuf ou d'occasion acheté auprès d'un commerçant professionnel, un atelier ou une structure appartenant au champ de l'économie sociale et solidaire, et par personne physique majeure ou mineure (sous conditions) éligible.

- **Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique**

Pour tout type de matériel éligible au dispositif d'aide, le montant de l'aide à l'achat octroyée par la Ville d'Elbeuf sur Seine est fixé forfaitairement à 100 € TTC par matériel neuf ou d'occasion acheté auprès d'un commerçant professionnel, un atelier ou une structure appartenant au champ de l'économie sociale et solidaire par personne physique majeure ou mineure (sous conditions) éligible.

3 - Modalités d'attribution de l'aide

La subvention pourra être attribuée à chacun des membres majeurs ou âgés de 16 à 18 ans (justifiant de l'inscription dans un parcours de formation ou dans une mission de service civique) d'un même foyer.

La Ville d'Elbeuf sur Seine ne versera qu'une seule aide par personne, sur une période de trois ans.

- **Aide à l'acquisition d'un vélo à propulsion humaine**

Seuls les 50 premiers dossiers complets seront pris en compte, au titre de l'année 2021

- **Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique**

Seuls les 25 premiers dossiers seront pris en compte, au titre de l'année 2021

Article 2 : D'approuver le règlement d'attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'un vélo à propulsion humaine ou d'un vélo à assistance électrique ci-après annexé.

DEL23042021-063 - Adhésion à l'Association Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement (CARDERE)

Rapporteur : Madame Béatrice LEFEL, Adjointe

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'adhérer à l'association Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement « CARDERE ».

Article 2 : de nommer Madame Béatrice LEFEL représentante de la Ville pour participer aux Assemblées générales de ladite association.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à régler la cotisation 2020-2021 à hauteur de 175 euros.
Dit que les crédits seront inscrit au budget

DEL23042021-064 - Création de la Société Publique Locale - Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie (ALTERN) et prise de participation par la commune D'Elbeuf sur Seine

Rapporteur : Monsieur Djoudé MERABET, Maire

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : De décider de la constitution d'une société publique régie par les dispositions des articles L. 1.531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dont la dénomination est « *ALTERN – Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie* » ;

Article 2 : De décider que cette Société Publique Locale :

- Aura pour objet, pour le compte exclusif de ses communes et groupement de collectivités actionnaires, et dans le périmètre géographique de ceux-ci : « *d'apporter son concours dans la réalisation de leurs actions dans le domaine de la Transition Energétique et notamment en matière de programme de sobriété, d'efficacité énergétique ainsi que, de manière soit intégrée soit complémentaire, dans l'émergence de projets d'énergies renouvelables, dans leurs développements, leurs gestions et leurs exploitations.*

A cet effet, la Société pourra réaliser toute prestation qui lui sera confiée par ses collectivités et groupements de collectivités actionnaires.

La Société est habilitée à exercer toute mission accessoire à celles définies ci-dessus. »

- Aura une durée de 99 ans.

Article 3 : De fixer le montant du capital social de la société publique locale à 1.000.000 Euros et d'approuver la souscription des actions par la Commune d'Elbeuf sur Seine à hauteur de la somme suivante : 14 000 Euros ;

Article 4 : De fixer la répartition du capital social de la manière suivante :

Actionnaires	Nombres d'actions	Capital	Quotité du capital
Métropole Rouen Normandie	1 514	757 000	75.7 %
Commune de Bois-Guillaume	28	14 000 €	1.4 %
Commune de Canteleu	28	14 000 €	1.4 %
Commune de Caudebec les Elbeuf	28	14 000 €	1.4 %
Commune d'Elbeuf sur Seine	28	14 000 €	1.4 %
Commune de Grand Quevilly	50	25 000 €	2.5 %
Commune du Trait	12	6 000 €	0.6 %
Commune de Malaunay	12	6 000 €	0.6 %
Commune de Mont Saint Aignan	28	14 000 €	1.4 %
Commune de Oissel	28	14 000 €	1.4 %

Commune de Petit Quevilly	50	25 000 €	2.5 %
Commune de Rouen	120	60 000 €	6.0 %
Commune de Saint Aubin lès Elbeuf	12	6 000 €	0.6 %
Commune de Saint Pierre lès Elbeuf	12	6 000 €	0.6 %
Commune de Sotteville les Rouen	50	25 000 €	2.5 %
TOTAL :	2000	1 000 000	100%

Article 5 : De désigner :

- Monsieur le Maire comme représentant permanent de la Commune d'Elbeuf sur Seine à l'assemblée générale des actionnaires de la société publique locale ;
- Madame Béatrice LEFEL comme représentante de la Commune d'Elbeuf sur Seine à l'assemblée spéciale de la société publique locale.

Article 6 : De procéder à l'adoption des statuts de la société publique locale joints à la présente délibération ;

Article 7 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son (sa) représentant-e à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

DEL23042021-065 - Convention de mise à disposition d'un système d'alerte aux populations par SMS avec la Métropole Rouen Normandie

Rapporteur : Madame Sophie SCHNEIDER, Conseillère

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un système d'alerte aux populations par SMS avec la Métropole Rouen Normandie,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un (e) de ses adjoint (es) à signer la convention jointe en annexe ainsi que toutes pièces à intervenir.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville.

DEL23042021-066 - COVID-19 - Soutien exceptionnel à l'association AMICALEMENT VOTRE - Enveloppe métropolitaine

Rapporteur : Madame Magalie ADAM, Adjointe

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association « Amicalement Votre » pour un montant total de 3000€.

DEL23042021-067 - Adhésion à Cités Unies France

Rapporteur : Madame Fatimata N'GAIDE, Conseillère

APRÈS en avoir délibéré,

VOTE		VOIX
Pour	31	
Contre	0	
Abstentions	2	M. Jimmy FINOT, Mme Marie DURAND.
Ne participe pas part au vote	0	

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'adhérer à l'association « Cités Unies France ».

Article 2 : De désigner Madame Magali ADAM, pour représenter la collectivité au sein de l'association ; Et de désigner Madame Fatimata N'GAIDE Adjointe en charge de l'international en tant que suppléante.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à régler la cotisation 2021 à hauteur de 970 euros.
Dit que les crédits seront inscrits au budget

DEL23042021-068 - Règlement intérieur résidence d'artistes Fraenckel Herzog

Rapporteur : Monsieur Steve JULLIEN, Conseiller

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'approuver le règlement intérieur de la résidence d'artiste Fraenckel Herzog tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : De fixer un tarif municipal de 30 € par clé détériorée, perdue ou non restituée. Le même tarif sera appliqué pour un badge.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un (e) de ses Adjoint (es), à signer le règlement intérieur ainsi que tous actes afférents.

DEL23042021-069 - Règlement intérieur Théâtre des Bains Douches

Rapporteur : Monsieur Steve JULLIEN, Conseiller

APRÈS en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Article 1 : d'approuver le règlement intérieur du Théâtre des Bains Douches tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer le règlement intérieur ainsi que

tous actes afférents.

DEL23042021-070 - Actualisation du règlement intérieur et de la charte informatique de la médiathèque La Navette

Rapporteur : Madame Béatrice LEFEL, Adjointe

APRÈS en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal

Article 1 : D'approuver le projet d'actualisation du Règlement intérieur de la médiathèque, ci-annexé,

Article 2 : D'approuver le projet de la Charte informatique de la médiathèque, ci-annexé.

Article 3 : D'autoriser Monsieur Le Maire ou l'un (e) de ses adjoint (es) à signer ce règlement intérieur et cette charte informatique

DEL23042021-071 - Désignation du représentant de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Habitations à loyer modéré Elbeuf Boucles de Seine Habitat (EBSH)

Rapporteur : Monsieur Djoudé MERABET, Maire

APRÈS en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : De désigner le Maire, Djoudé MERABET, en qualité de représentant de la Ville, à titre permanent, et pour la durée du mandat en cours, pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Société anonyme d'habitations à loyer modéré EBS HABITAT, avec faculté d'accepter tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration de EBS HABITAT,

Article 2 : de désigner le Maire, Djoudé MERABET, en qualité de représentant, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, de la Ville, pour siéger au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société EBS HABITAT,

DEL23042021-072 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent - article 3-3,2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Rapporteur : Monsieur Djoudé MERABET, Maire

APRÈS en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Article 1^{er} : D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'assistant de conservation, relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de responsable du secteur jeunesse au sein de la médiathèque, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, pour une durée déterminée de 3 ans.

La rémunération sera calculée par référence l'indice majoré 332 à laquelle s'ajoute l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise prévues par délibération du 13 avril 2018.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Article 3 : que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er mai 2021.

Article 4 : d'inscrire la dépense correspondante au budget de la collectivité.

DEL23042021-073 - Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Rapporteur : Monsieur Djoudé MERABET, Maire

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1^{er} : de créer deux emplois non permanents d'agent des espaces verts au premier grade du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour une durée de six mois, du 1^{er} mai au 31 octobre 2021,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DEL23042021-074 - Transformations de postes

Rapporteur : Monsieur Djoudé MERABET, Maire

APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1^{er} : de supprimer et de créer les grades suivants par transformations de poste :

Grades	Suppression	Création	Temps de travail
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2		TC
Adjoint administratif		1	TC
Adjoint technique		1	TC
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1		TC
Technicien principal de 2 ^{ème} classe		1	TC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.